

SÉANCE DU 11 MARS 2014

Convocations du 28 Février 2014.

L'An Deux Mil quatorze, le 11 mars, à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Dominique DOUBLET, Pascal BAUCHE, Stéphane CAVELAN, Myriam BOUGEARD, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Sophie MARCHAND, Philippe PINCON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Christelle JONDREVILLE, Arnaud CADIOU, Christian VARRET

Secrétaire de séance : Pascal BAUCHE

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

Mr le Maire informe les conseillers qu'un aménagement du chemin la Chacouine est actuellement en cours de réalisation par notre employé communal.

Concernant l'abri voyageur la convention de mise à disposition et d'entretien concerne l'abri déjà existant.

La rénovation de l'abri bus place de l'église vient d'être réalisé par l'entreprise BELLET et les membres du conseil municipal sont content du résultat obtenu.

COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR MUNICIPAL (DELIBERATION 2014/8)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (DELIBERATION 2014/9)

Madame LE VAN CANH, receveur municipal, présente le compte administratif 2013 avec un excédent de fonctionnement de 79 239,39 euros et un déficit d'investissement de 22 707,94 euros (compte tenu des restes à réaliser), soit un excédent global de clôture de 56 531,45 euros. Le compte administratif est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

ELECTIONS MUNICIPALES

Organisation des tenues de bureau de vote du 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014 et du second tour du 30 mars (dans le cas où il y en aurait un).

Mr le Maire confirme qu'il y a bien 2 listes complètes déposées à la préfecture avec un nombre total de 22 candidats.

RECENSEMENT DE LA POPULATION (DELIBERATION 2014/10)

Le recensement de la population s'est terminé le 15 février 2014. A ce jour il reste deux logements dont les documents de collecte n'ont pas été réceptionnés.

En cours de recensement, il a été nécessaire de mettre fin à la mission d'agent recenseur de Mle Anaïs DOLPIERRE qui a été remplacé par Mme Carole LEVASSEUR, adjoint administratif communal et Mr Christian WAY, agent technique communal.

La commune comporte donc 178 logements d'habitation dont 166 résidences principales et 5 logements vacants. On compte au total 477 bulletins individuels recensés.

Mle Anaïs DOLPIERRE devait percevoir une rémunération de 739 € brut selon la délibération n°2014/3 du 23 janvier 2014. Etant donné qu'elle n'a effectuée que 31 % de la collecte, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lui verser un salaire brut de 280 €.

Le conseil municipal décide également, après délibération :

- De faire bénéficier à Mr Christian WAY d'une journée de congés supplémentaire en compensation de l'aide apporté à la collecte des questionnaires.
- De verser une prime forfaitaire de 420 € à Mme Carole LEVASSEUR sous forme d'IFTS (indemnité forfaitaire pour heures complémentaires).

MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE TELETRANSMISSION DU DEPARTEMENT 76 (DELIBERATION 2014/11)

Le Département de Seine-Maritime, la Région Haute Normandie, la ville de Rouen, du Havre, la CREA et la CODAH se sont groupés afin de proposer aux collectivités seinomarines qui le souhaitent une plateforme de dématérialisation du contrôle de légalité et des actes à destination du comptable public, à titre gracieux.

Pour permettre un raccordement à cette plateforme il est cependant nécessaire de prévoir l'acquisition d'un certificat d'authentification auprès d'un établissement homologué.

Vu la délibération du département de Seine-Maritime n°2.1 du 23 septembre 2013,

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du groupement de commandes à titre gratuit,
- d'acquérir un certificat électronique et de prévoir la dépense au budget primitif 2014.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec le département de Seine-Maritime.

REQUETE BUDGETAIRE : RENOUELEMENT MATERIEL PSYCHOLOGIQUE CIRCONSCRIPTION DE DARNETAL

La Mairie de Darnétal sollicite les municipalités du canton pour assumer avec elle les frais liés aux dépenses occasionnées par la psychologue scolaire de la circonscription de Darnétal concernant le matériel psychologique nécessaire à son activité. Le coût total à répartir étant de 595,74 €.

Le conseil municipal décide de transmettre cette demande au SIVOM du Bois tison qui gère les affaires scolaires.

L'ASSOCIATION ASDB

Mr le Maire a cordialement invité Mr Romain FERET, Président de l'association accompagné de Catherine RICOEUR, Trésorière de l'association et d'un membre.

Pour des raisons personnelles et diverses une partie des membres de l'ASDB va mettre fin au 30 juin 2014 à sa mission de bénévole au sein de cette association (dont le président).

L'Association sportive et culturelle des deux bois proposent jusqu'à 9 activités différentes aux habitants des 2 communes et celles avoisinantes, regroupant 161 adhérents de tous âges. Outre les bénévoles, elle comprend 9 salariés en CDI. L'association ne possède aucun souci financier.

Une demande de sensibilisation est faite auprès des élus pour faire en sorte que cette association ne disparaisse pas.

Le conseil municipal propose qu'une réunion publique soit organisée après les élections municipales.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA DU CREVON : ASSAINISSEMENT COLLECTIF REALISATION DE BRANCHEMENTS EN PARTIE PRIVATIVE (DELIBERATION 2014/13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2013 approuvant les statuts du SIAEPA du Crevon ;

Vu la Délibération Syndicale du SIAEPA du Crevon n°41 en date du 27 février 2014 ;

Considérant que l'article 2.2 des statuts définit la compétence du Syndicat en matière d'assainissement

Considérant que la charte qualité de l'Agence de l'Eau incite très fortement, dès à présent (et rend obligatoire à compter du 1^{er} Janvier 2016) la Maîtrise d'Ouvrage publique pour la réalisation des branchements d'assainissement collectif en partie privative, au réseau public.

Considérant que les compétences du SIAEPA du Crevon sont des compétences transférées, et qu'il convient de solliciter les communes membres afin de permettre à ce dernier d'intervenir sur le domaine privé afin de réaliser ces branchements.

M. le Maire propose donc au conseil Municipal, d'accepter la modification statutaire des statuts du SIAEPA du Crevon qui suit :

-intervention sur les parties privatives afin de réaliser les branchements au réseau collectif

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire proposée par le Comité Syndical du SIAEPA du Crevon.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Information : Nouveaux lycées de secteur

Un courrier reçu de rectorat en date du 6 février nous informe de deux nouveaux lycées de secteur qui sont :

- Lycée Jeanne d'Arc (Rouen)
- Lycée Camille Saint Saëns (Rouen)

CC du plateau de Martainville : Programme de réduction des déchets

Dans le cadre du programme local de réduction des déchets, le SMEDAR propose aux collectivités d'expérimenter une action « poulailler/poules » pour diminuer la part des déchets fermentescibles mis à la collecte.

La communauté de communes du Plateau de Martainville étant volontaire, elle propose 20 foyers témoins.

Le SMEDAR propose de fournir aux volontaires un poulailler pouvant héberger 2 poules. Les familles concernées devront s'engager à noter sur une durée d'1 mois minimum les quantités de déchets alimentaires donnés aux poules afin de quantifier les déchets détournés. Elles se chargeront de mettre en place un enclos et d'acheter les poules, l'alimentation... Une visite sur site sera effectuée par le SMEDAR pour prodiguer des conseils.

Il s'agit d'une expérimentation à petite échelle.

Il reste quelques volontaires à recenser.

Décès de Mme CASTIER

Mr le Maire informe le conseil municipal des remerciements de Mr et Mme WAY suite au décès de Mme CASTIER. Une gerbe de fleurs a été envoyée à la famille.

La séance est levée à 22 h 15 mn.